



Nathalie APPÉRÉ

Maire de Rennes  
Présidente de Rennes Métropole

MONSIEUR GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
HOTEL DE BEAUVAU  
1 PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS

Le 21 mai 2021

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu ce jeudi 20 mai votre courrier au sujet du Contrat de sécurité intégrée de Rennes et je vous en remercie.

Je dois toutefois vous faire part de ma totale incompréhension à la lecture de votre correspondance. Il semble que les informations portées à votre connaissance sur le travail conduit à Rennes ne soient pas exactes, et croyez bien que je le déplore vivement.

En premier lieu, je tiens à préciser que je ne vous ai jamais interpellé publiquement au sujet du travail à mener en vue de l'élaboration d'un Contrat de sécurité intégrée à Rennes, pas plus que je ne vous ai écrit. Respectueuse de la fonction de M. le Préfet, représentant de l'État dans notre département, je lui ai fait part de ma disponibilité pour mener ce travail, conformément au cadre établi par le Gouvernement, et ce à plusieurs reprises ces derniers mois. Pour être précise, je me suis manifestée en octobre dernier, lorsque la Ville de Toulouse a signé le premier Contrat de sécurité intégrée. J'ai à nouveau exprimé publiquement ma disponibilité, en décembre dernier, lors de l'assemblée plénière de notre Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, en présence, comme c'est l'usage, de M. le Préfet et de M. le Procureur de la République. Nos échanges exploratoires avec vos services se sont ensuite poursuivis, dans l'attente de la circulaire fixant le cadre de la mise en œuvre des Contrats de sécurité intégrée. Cette circulaire, signée par M. le Premier ministre, a été adressée à l'ensemble des Préfets le 16 avril dernier. Sur la base de cette circulaire, M. le Préfet m'a officiellement sollicitée pour travailler à l'élaboration d'un CSI, par courrier daté du 20 avril dernier. Après une première analyse de la circulaire menée par nos services respectifs, nous avons eu, avec M. le Préfet, une réunion de travail le 11 mai dernier et, suite à ces échanges très concrets, je lui ai fait part de mon accord pour finaliser le Contrat de sécurité intégrée de Rennes, par courrier en date du 17 mai. Je regrette vivement que ces informations n'aient pas été portées à votre connaissance.

En second lieu, dans le courrier que vous m'avez adressé, vous évoquez à juste titre la nécessité de "connaître les efforts en termes de recrutements de policiers municipaux et de déploiement de policiers municipaux que compte faire la ville de Rennes", ainsi qu'en matière de "développement de la vidéoprotection". Là encore, je ne m'explique pas que le détail de l'effort considérable que nous faisons sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique ne soit pas remonté jusqu'à vous. Le renforcement des moyens municipaux en la matière figurait en détail dans mon programme de mandat, validé par les Rennais en juin 2020, et je l'ai naturellement partagé dès le début de l'été 2020 avec les services préfectoraux, la Direction départementale de la sécurité publique et l'autorité judiciaire. J'ai du reste à nouveau rappelé l'ensemble de ces mesures dans ma dernière correspondance avec M. le Préfet. En l'espèce, nous accroissons les effectifs de notre Police municipale de quarante agents, soit vingt en 2021 - dont certains

ont déjà pris leurs fonctions - et vingt autres en 2022. Je vous avais d'ailleurs sollicité à ce sujet par courrier du 15 mars dernier, afin de faciliter le détachement vers nos services d'un agent Gardien de la paix placé sous votre autorité, et je me réjouis que vos services aient autorisé ce détachement. Grâce à ces effectifs supplémentaires, les horaires d'intervention en soirée de nos Policiers municipaux vont être étendus jusqu'à 2 h 30 du matin, et ce dès septembre 2021. Concernant la vidéoprotection, nous allons, comme je l'avais annoncé, renforcer notre dispositif dans les deux prochaines années, là où cela est jugé nécessaire et pertinent, au terme d'un travail d'analyse mené conjointement, depuis plusieurs semaines, avec la Direction départementale de la sécurité publique. Notre programme municipal prévoit également la création sur le mandat d'une brigade de lutte contre les incivilités ainsi que la création d'une maison de la tranquillité publique. Sur la base de ces engagements, nous conduisons un travail de redéfinition de notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en articulation étroite avec tous les partenaires déjà réunis au sein de notre CLSPD, et en premier lieu les représentants de l'État. Cette stratégie visera évidemment à conforter parallèlement tous les moyens de prévention et de médiation qui sont activés sur le territoire. J'ai noté avec beaucoup d'attention, lors des échanges que j'ai pu avoir avec M. le Premier Ministre, le 17 mai dernier à l'Hôtel de Matignon, en qualité de Secrétaire Générale de France Urbaine, l'attention forte qui sera portée par le Gouvernement à l'action éducative et à la prévention dans les CSI, et je m'en réjouis.

En dernier lieu, je ne peux que faire mienne la volonté que vous exprimez de "travailler concrètement sur ce partenariat, loin de tout esprit partisan", tant la sécurité de nos concitoyens requiert un volontarisme de chaque instant et une action partenariale à la fois déterminée et dénuée d'arrière-pensées politiciennes. À cet égard, permettez-moi de regretter que votre correspondance ait été transmise à la presse par le parlementaire local qui vous aura saisi avant même qu'elle me soit adressée officiellement et que j'ai pu en prendre connaissance. À l'inverse, je sais pouvoir compter, à Rennes, sur l'engagement et le sens de l'État de M. le Préfet, de M. le Procureur, de M. le Directeur départemental de la sécurité publique et de leurs services respectifs, et je suis convaincue que nous allons mener à bien le travail entamé, dans la continuité du partenariat exemplaire que nous avons noué dans le cadre de notre CLSPD.

Afin de vous présenter plus en détail la contribution volontariste de la Ville de Rennes dans l'élaboration de notre CSI, et de lever s'il en était encore besoin toute forme de malentendu, je vous saurais gré, quoique consciente de votre agenda chargé, de bien vouloir m'accorder un entretien dans les prochaines semaines.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération. *et de mes salutations les plus cordiales.*



Nathalie APPÉRÉ